



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1981-1982

15 JUIN 1982

**Budget de la Communauté française
de l'année budgétaire 1982 (1)**

AMENDEMENT

PROPOSE PAR M. GRAFE ET CONSORTS

(1) Voir Doc. Conseil 4-III (1981-1982) nos 1 à 4.

Dispositif

ART. 18

A l'alinéa deux du texte adopté par la commission, remplacer les mots « huit jours » par « vingt et un jours ».

Justification

L'amendement a pour but d'assurer le contrôle par le Conseil de la Communauté de la ventilation des crédits provisionnels concernés. Cette ventilation sera opérée au moment des transferts par l'Etat des recettes correspondantes.

J.-P. GRAFE.

Y. BIEFNOT.

D. DUCARME.

A. LAGASSE.

P. VAN ROYE.